



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Centre-Val de Loire**

Unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher
25-26 rue des Ailes
37210 Parçay Meslay

Parçay-meslay, le 22/05/2026

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/05/2026

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

OREP PACKAGING

ZI de Vauzelle
37600 Loches

Références : 2026 - 277 / VAT 20260156
Code AIOT : 0010000711

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/05/2026 dans l'établissement OREP PACKAGING implanté ZI de Vauzelle 37600 Loches. L'inspection a été annoncée le 23/04/2026. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection porte uniquement sur l'action régionale "Détection Incendie" dans les installations de traitement de surface.

Les suites de la précédente inspection seront traitées lors de l'inspection suivante.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- OREP PACKAGING
- ZI de Vauzelle 37600 Loches
- Code AIOT : 0010000711

- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

La société OREP PACKAGING est spécialisée dans l'impression sur films plastiques, soit par héliogravure (impression en creux) soit par flexographie (impression en relief). Elle dispose de 3 unités d'impression par héliogravure et de 3 unités d'impression par flexographie.

Le principe de la flexographie consiste à utiliser un cliché en polymère sur un cylindre préalablement encré, en contact par rotation avec le support à imprimer. Le principe de l'héliogravure consiste quant à lui à utiliser un cylindre gravé qui est trempé dans un encrier ; les alvéoles du cylindre se chargent d'encre qu'elles viennent apposer sur le support à imprimer. Les encres utilisées sont soit des encres solvantées soit des encres aqueuses.

L'établissement dispose également de 4 installations de nettoyage : 3 installations fonctionnant avec des solvants organiques (acétate d'éthyle et « polywash ») dédiées aux lignes d'impression et au nettoyage des clichés, et une machine de nettoyage des cylindres de transfert d'encre, fonctionnant par projection de micro-billes de silice dans une cabine de nettoyage fermée.

Thèmes de l'inspection :

- AR - 9

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;

- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
4	Sonde dans les gaines de ventilation	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.I	Demande d'action corrective	1 mois
5	Action de la détection incendie	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.I	Demande d'action corrective	1 mois
6	Action de l'alarme incendie	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.II	Demande d'action corrective	1 mois
7	Liste des détecteurs incendie	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III	Demande de justificatif à l'exploitant	1 mois
11	Consignes de sécurité	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 22.I	Demande de justificatif à l'exploitant	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Champ d'application	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 1	Sans objet
2	Détection sur l'installation de TS	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 14.d	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
3	Détection dans les locaux de LI	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.I	Sans objet
8	Pertinence du dimensionnement	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III	Sans objet
9	Maintenance des équipements	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III	Sans objet
10	Documents à disposition	Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les constats relevés lors de cette inspection sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Champ d'application

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 1
Thème(s) : Actions régionales, Champ d'application
Prescription contrôlée : Le présent arrêté fixe les prescriptions applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous les rubriques 2564 ou 2565 de la nomenclature des installations classées. Le présent arrêté s'applique : a) aux installations régulièrement autorisées antérieurement au 12 avril 2019 et relevant depuis lors du régime de l'enregistrement ; b) aux installations régulièrement enregistrées avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté ; c) aux installations faisant l'objet d'une demande d'enregistrement complète à partir de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. [...] Les dispositions du point d de l'article 14, [...] et de l'article 19 sont applicables aux installations relevant des a, b ou c au 1er juillet 2024. [...] Cet arrêté s'applique sans préjudice des prescriptions auxquelles ces installations existantes sont déjà soumises et qui demeurent applicables. Dans le cas d'une extension d'une installation existante nécessitant un nouvel enregistrement en application de l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement : [...] - les autres articles du présent arrêté s'appliquent à l'ensemble de l'installation. »
Constats : Un point sur le classement ICPE au regard de la rubrique 2564-1 a été réalisé en séance. Le site est toujours équipé de 4 installations prises en compte dans le calcul du volume total des cuves de traitement : - Machine à laver H8 / H9 : volume de 1050 L

- Machine à laver H10 : volume de 850 L - Machine à nettoyer les clichés : volume maxi de 125 L / optimal à 60 L - Machine à nettoyer les clichés : volume maxi de 125 L / optimal à 60 L Le volume total des cuves de traitement est donc de 2150 L comme indiqué dans l'APC du 19/12/25. PdC1 : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Détection sur l'installation de TS

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 14.d
Thème(s) : Actions régionales, Détection sur l'installation de TS
Prescription contrôlée : L'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques, notamment : [...] d) D'un dispositif de détection automatique d'incendie.
Constats : L'ensemble du site est sous sprinklage ; ce système est équipé d'un système de détection automatique d'incendie vérifié tous les 6 mois par la société JOHNSON CONTROLS (dernière intervention le 20/01/26). Chaque tête de sprinkler contient une ampoule thermosensible qui s'active indépendamment en fonction de la zone concernée. Elle éclate lorsque la température atteint un seuil prédéfini. PdC 2 : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Détection dans les locaux de LI

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.I
Thème(s) : Actions régionales, Détection dans les locaux de LI
Prescription contrôlée : Un dispositif de détection automatique d'incendie est installé, au moins : - dans les locaux où sont stockés ou employés des liquides inflammables (à mention de danger H224, H225 ou H226) ; [...]
Constats : La zone de stockage extérieure des solvants ainsi que le local de dépotage sont munis d'un système de sprinklage thermosensible.

PdC 3 : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Sonde dans les gaines de ventilation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.I
Thème(s) : Actions régionales, Sonde dans les gaines de ventilation
Prescription contrôlée : [...] Ce dispositif de détection comprend également au moins une sonde permettant de détecter une élévation anormale de la température des vapeurs circulant dans chaque système d'aspiration. [...] Constats : Les vapeurs issues des installations de nettoyage sont évacuées via des gaines vers un incinérateur. Ces dernières ne sont toutefois pas munies d'une sonde de mesures de la température. PdC 4 : Les gaines d'évacuation des vapeurs ne sont pas équipées d'une sonde de mesure de la température.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 1 mois

N° 5 : Action de la détection incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.I
Thème(s) : Actions régionales, Action de la détection incendie
Prescription contrôlée : [...] Cette détection actionne une alarme incendie perceptible en tout point du bâtiment permettant d'assurer l'alerte des personnes présentes sur le site. [...] Constats : Le site est équipé d'un système de sprinklage intégral. Il semblerait toutefois que ce dernier ne soit pas relié à une alarme incendie permettant d'alerter l'ensemble des personnes présentes sur le site. Le site est muni de détecteurs de solvants et de flamme qui sont eux raccordés à une alarme incendie.

Le site dispose d'un SSI qui contrôle l'alarme d'évacuation après déclenchement manuel.
Un asservissement de l'alarme au déclenchement du sprinklage et/ou à la sonde de température citée au point de contrôle 4 doit être mis en place.

PdC 5 : Le site n'est pas équipé d'une alarme incendie actionnée par le système de détection incendie.

Type de suites proposées : Avec suites

Proposition de suites : Demande d'action corrective

Proposition de délais : 1 mois

N° 6 : Action de l'alarme incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.II

Thème(s) : Actions régionales, Action de l'alarme incendie

Prescription contrôlée :

Le déclenchement d'une alarme incendie entraîne l'arrêt automatique des systèmes susceptibles de propager l'incendie (système d'aspiration des vapeurs des bains, chauffage des bains).
A tout moment, cette alarme est transmise à une personne en capacité de déclencher les procédures d'urgence définies par l'exploitant.
Les modalités de gestion et de transmission de l'alarme sont formalisées dans une procédure, tenue à la disposition de l'inspection des installations classées et des services d'incendie et de secours.

Constats :

PdC 6 : Le fonctionnement des systèmes d'aspiration des vapeurs n'est pas asservi au déclenchement de l'alarme incendie.

Type de suites proposées : Avec suites

Proposition de suites : Demande d'action corrective

Proposition de délais : 1 mois

N° 7 : Liste des détecteurs incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III

Thème(s) : Actions régionales, Liste des détecteurs incendie

Prescription contrôlée :

L'exploitant dresse la liste des détecteurs avec leurs fonctionnalités et détermine les opérations d'entretien destinées à maintenir leur efficacité dans le temps.
[...]

Constats :

En complément du système de sprinklage, le site est également muni de :
- détecteurs de flammes au niveau des machines d'héliographie dites HELIO 8 et HELIO 9 ainsi

que sur les installations de flexographie FLEXO 4 et FLEXO 8 et dans le local sprinkler ; - détecteurs de solvants (5) dans les ateliers d'impression ; - dispositifs d'extinction automatique sur les imprimantes HELIO 10 et FLEXO 9. PdC 7 : L'exploitant ne dispose toutefois pas d'une liste exhaustive des différents détecteurs avec leurs fonctionnalités et les opérations d'entretien associées.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande de justificatif à l'exploitant
Proposition de délais : 1 mois

N° 8 : Pertinence du dimensionnement

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III
Thème(s) : Actions régionales, Pertinence du dimensionnement
Prescription contrôlée : [...] L'exploitant est en mesure de démontrer la pertinence du dimensionnement retenu pour les dispositifs de détection. [...]
Constats : L'exploitant a fait le choix du sprinklage intégral pour assurer au maximum la protection de son site. Sur recommandation du SDIS, des détecteurs de solvants ont également été ajoutés. PdC 8 : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Maintenance des équipements

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III
Thème(s) : Actions régionales, Maintenance des équipements
Prescription contrôlée : [...] Il dispose d'un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée qui remet chaque année un rapport de contrôle. Les dates et la nature des contrôles, les anomalies constatées, la liste des mesures correctives, accompagnées de leur date de réalisation sont consignées dans un registre. [...]
Constats : L'exploitant a transmis en amont de l'inspection, les différents contrats de maintenance des détecteurs : - avec PROFOG pour les systèmes d'extinction automatiques sur les imprimantes HELIO 10 et FLEXO 9 ;

- avec CHUBB pour les détecteurs de flammes ;
- avec MSA Maintenance pour les détecteurs de solvants ;
- avec JOHNSON CONTROLS pour le sprinklage.

Le registre de sécurité a également été consulté en séance et il apparaît qu'il recense bien les différentes interventions de vérification réalisées sur le site.

PdC 9 : Conforme

Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Documents à disposition

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 19.III

Thème(s) : Actions régionales, Documents à disposition

Prescription contrôlée :

[...] La liste des détecteurs, le contrat de maintenance et le registre sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Constats :

Les opérations de maintenance sont suivies via un tableau regroupant l'intégralité des contrôles réglementaires selon leur périodicité ainsi que les dates de réalisation des opérations.

PdC 10 : Conforme

Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Consignes de sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 09/04/2019, article 22.I

Thème(s) : Actions régionales, Consignes de sécurité

Prescription contrôlée :

Des consignes de sécurité sont établies et disponibles en permanence dans l'installation. Elles spécifient notamment :

[...]

- les opérations nécessaires à l'entretien et à la maintenance, notamment les vérifications des systèmes automatiques de détection s'il existe ;

[...]

Constats :

Les consignes de sécurité ont été transmises par l'exploitant avant l'inspection.

Elles ne précisent toutefois pas les opérations nécessaires à l'entretien et à la maintenance, notamment les vérifications des systèmes automatique de détection.

Ces dernières pourraient par exemple être complétées par la liste exhaustive des détecteurs ainsi que le fichier de suivi des opérations de maintenance.

PdC 11 : Les consignes de sécurité ne mentionnent pas les opérations nécessaires à l'entretien et à la maintenance, notamment les vérifications des systèmes automatique de détection.

Type de suites proposées : Avec suites

Proposition de suites : Demande de justificatif à l'exploitant

Proposition de délais : 1 mois